

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE LA SOLIDARITÉ  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SPORTS

#### Arrêté du 25 juin 2010 portant nomination au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Haute-Normandie

NOR : SASR1030567A

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique et la ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 131,

Arrêtent :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Haute-Normandie :

1° Au titre du c (1°) de l'article D. 1432-15 (I), représentante de l'État : Mme Fabienne BUCCIO, préfète de l'Eure.

2° Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

##### a) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° a)

M. Denis REMANDE, titulaire ; M. Lionel ARGENTIN, suppléant, désignés par la Confédération générale du travail.

M. Patrick BULTEC, titulaire ; M. Patrice RAOUX, suppléant, désignés par la Confédération générale du travail-Force ouvrière.

M. Philippe GLACET, titulaire ; M. Sylvain BIENAIME, suppléant, désignés par la Confédération française démocratique du travail.

M. Maurice LE QUELLEC, titulaire ; M. Philippe NOEL, suppléant, désignés par la Confédération française des travailleurs chrétiens.

M. Ladislav PAVLATA, titulaire ; M. Thierry SEBILLET, suppléant, désignés par la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres.

##### b) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° b)

Mme Arlet ADAM, titulaire ; Mme Claudie ALEXANDRE-LEMESLE, suppléante, désignées par le Mouvement des entreprises de France.

M. Georges TEXIER, titulaire ; Mme Catherine DUCLOS, suppléante, désignés par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises.

Mme Marie-Thérèse LENORMAND, titulaire ; Mme Catherine PAUCAUD, suppléante, désignées par l'Union professionnelle artisanale.

##### c) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° c)

M. Jean-Pierre CAPON, titulaire ; Mme Catherine CAVELAN, suppléante, désignés par la Mutualité sociale agricole.

##### d) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° d)

M. Alcino ALVES-PIRES, titulaire ; M. Jean-Paul QUENEUILLE, suppléant, désignés par le Régime social des indépendants.

3° Représentants des collectivités territoriales :

a) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-3° a)

Mme Céline BRULIN, titulaire ; Mme Charlotte LEMOINE, suppléante, désignées par le président du conseil régional.

b) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-3° b)

M. Jean-Louis DESTANS, titulaire ; M. Patrick VERDAVOINE, suppléant ; M. Yvon ROBERT, titulaire, M. Michel BEREGOVOY, suppléant, désignés par l'Assemblée des départements de France.

4° Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le préfet de région, dans l'attente de la mise en place de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie :

a) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-4° a)

Dr Yvon GRAIC, titulaire.

b) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-4° b)

M. Patrick GROS, titulaire.

c) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-4° c)

Mme Jocelyne PETIT, titulaire.

5° Personnalités qualifiées :

M. Michel-Édouard DOUCET, professeur honoraire de l'enseignement supérieur.

M. Jean-Jacques LE LOUPP, ancien directeur de la caisse régionale d'assurance maladie de Normandie.

Dr Patrick LE CALVEZ, médecin généraliste.

M. Dominique FERME, trésorier de la Mutualité française de Seine-Maritime.

Article 2

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé dans l'attente de la constitution du comité d'agence : M. Jean-Patrick LEJEAL ; M. Claude FAVRE.

Article 3

La directrice des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait à Paris, le 25 juin 2010.

*Le ministre du travail, de la solidarité  
et de la fonction publique,*

ÉRIC WOERTH

*La ministre de la santé et des sports,*

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN